Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502941-20251211-096_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, GLOUX Daniel, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : CHEVREL Nicole (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), ANDOUARD Colette (procuration à BOUSSEKEY Françoise), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à RACAPE Jean-Paul).

Secrétaire de séance : BASSEVILLE Cathy

Conseil municipal – Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° 96 : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir ; « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 495 715,57 €.

CHAPITRE – LIBELLE NATURE	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	69 126,86 €	17 281,71 €
21 – Immobilisations corporelles	718 726,40 €	179 681,60 €
23 – Immobilisations en cours	1 195 009,04 €	298 752,26 €
TOTAL DES DEPENSES	**1 982 862,30 €**	**495 715,57 €**

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 16/12/2025
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Cathy BASSEVILLE



